

Bourse d'équipe translationnelle Arthur J. Hudson 2017 de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada

Cadre de référence

I) APERÇU

La vision de la Société canadienne de la SLA est la suivante : « D'ici 2024, la SLA sera une maladie traitable ». Pour l'atteindre, le Plan stratégique pour la recherche (2014-2017) de la Société canadienne de la SLA a fixé comme objectif de développer, à travers un réseau national, au moins une nouvelle stratégie thérapeutique visant à ralentir la progression de la SLA et de maladies neurologiques apparentées, y compris la sclérose latérale primitive, l'atrophie musculaire progressive et la SLA/DLFT (SLA/démence lobaire frontotemporale). Le but ultime de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada (« les partenaires ») est de prévenir ou traiter ces maladies, de ralentir leur progression et d'améliorer la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes et de leurs familles. Afin d'atteindre ce but, nous avons mis sur pied la bourse d'équipe translationnelle Arthur J. Hudson. L'esprit de ce programme est de rassembler des chercheurs de partout au pays dans le but d'accélérer le développement de traitement 1) en identifiant et en mettant à l'essai des cibles thérapeutiques ou des thérapies candidates pertinentes, ou 2) en répondant aux besoins critiques de diagnostic précoce et de biosurveillance de la progression clinique dans le domaine de la recherche clinique. Les projets de recherche qui en sont à toutes les étapes de développement sont les bienvenus, de la recherche fondamentale et préclinique aux essais cliniques de phases I, II et III. Pour tous les projets, une explication de l'intention translationnelle de la recherche devrait accompagner le plan de travail, tout comme une indication des étapes qui suivront advenant le succès des travaux. Les essais cliniques sont les bienvenus, mais ils ne constituent pas une exigence.

Pour ce programme, la Société canadienne de la SLA collabore avec la Fondation Brain Canada afin d'optimiser les dons faits lors de l'« Ice Bucket Challenge » (défi du seau d'eau glacée) pour la SLA. Les partenaires sollicitent les demandes en provenance d'équipes de chercheurs indépendants provenant d'établissements indépendants qui ont recours à une approche translationnelle et dont le projet de recherche est jugé réalisable grâce à des données préliminaires prometteuses. Dans le présent contexte, on définit la recherche translationnelle comme étant de la « recherche fondamentale ou clinique qui pourrait mener à des découvertes améliorant la santé et le bien-être des humains. Elle est fondée sur des boucles itératives de rétroaction entre les domaines de la recherche fondamentale et de la recherche clinique, dans le but d'accélérer le passage des connaissances du laboratoire au chevet du patient, puis l'inverse. »

Les demandes seront évaluées par un comité international d'évaluation par les pairs selon les critères d'excellence scientifique, de faisabilité, et de pertinence envers les objectifs du programme, qui consistent à favoriser la collaboration entre les scientifiques canadiens et à traduire les découvertes scientifiques vers la pratique clinique. En général, les conditions de la bourse seront conformes aux lignes directrices des trois Conseils en matière d'admissibilité, d'éthique de la recherche, d'admissibilité des dépenses et de gestion des finances. Le maintien du financement sera conditionnel à la réception des rapports de fin d'année, à l'atteinte acceptable de jalons et à la faisabilité continue du projet (tel qu'évaluée par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada). Il sera aussi fondé sur la disponibilité continue du financement.

II) ÉQUIPES QUALIFIÉES

Les équipes qualifiées seront composées d'au moins trois chercheurs principaux (CP) indépendants provenant d'au moins deux établissements. On entend par CP indépendant un chercheur qui détient un doctorat ou son équivalent, ou encore un diplôme de professionnel de la santé (par exemple, un médecin), qui a acquis une formation pertinente en recherche, et qui est titulaire d'un poste universitaire dans un établissement canadien qualifié en vertu des lignes directrices des IRSC (<http://www.cihir-irsc.gc.ca/f/36374.html>). Les boursiers postdoctoraux et les associés de recherche ne peuvent pas agir à titre de CP dans le cadre du présent programme.

Il est fortement recommandé aux équipes de profiter de cette occasion pour réunir des CP qui proviennent de différents établissements canadiens, qui en sont à différentes étapes de leur carrière et qui possèdent différentes expertises. Le terme établissement renvoie à une université et à ses centres de recherche et ses hôpitaux affiliés ou associés. Il n'y a pas de limite quant au nombre de CP présents au sein d'une équipe.

Il est possible de proposer des collaborateurs internationaux ayant de l'expertise, de l'équipement ou des techniques spécifiques afin de renforcer la proposition. Toutefois, des fonds ne seront pas envoyés directement à un établissement situé à l'extérieur du Canada par la Société canadienne de la SLA ou la Fondation Brain Canada. Il est possible de payer les honoraires et les réactifs des collaborateurs internationaux à l'aide d'une partie de la bourse d'un CP canadien. En règle générale, un chercheur international ne sera pas co-CP d'une bourse Hudson. S'il est jugé nécessaire que tel en soit le cas, il faut transmettre une section additionnelle dans la demande de bourse indiquant pourquoi ce CP international est requis.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de le faire, on encourage les équipes à faire appel à des entreprises pharmaceutiques et de biotechnologies pour leur proposition au moyen de lettres d'appui ou d'offre de services ou de produits « en nature ». La politique de la Société canadienne de la SLA stipule que les fonds recueillis auprès des donateurs ne peuvent pas servir à financer l'industrie privée. Toutefois, il est possible d'obtenir d'autres contributions à la recherche sur la SLA auprès de diverses sources publiques et privées.

Un volet de formation (pour les stagiaires diplômés, postdoctoraux ou postuniversitaires) est exigé dans la demande.

Un CP doit être nommé (premier CP) pour assumer les responsabilités administratives et financières de la bourse. Celle-ci sera versée à l'établissement de cet individu (« l'établissement payé »).

III) RENSEIGNEMENTS SUR LA BOURSE

- Les partenaires anticipent consacrer 1,8 million de dollars au soutien de projets de recherche méritoires.
- Le financement peut être demandé pour une période s'étalant de un à cinq ans. Les demandeurs devraient définir les points de non-retour de l'étude, particulièrement pour les projets ambitieux à gros budget. Les équipes qui reçoivent une bourse peuvent aussi demander du financement additionnel lors d'autres concours afin d'appuyer d'autres composantes de la recherche ou pour financer la prochaine étape d'un projet mené à bien.

IV) UTILISATION DU FINANCEMENT

- Ces bourses peuvent être utilisées pour appuyer tout aspect des coûts opérationnels du projet de recherche, notamment : les fournitures et le matériel; la prestation de services spéciaux et les frais d'utilisation; l'entretien d'équipement essentiel; le voyage de membres de l'équipe et de stagiaires à des fins de collaboration et de présentation des résultats; les coûts de publication; les salaires du personnel technique; l'allocation des stagiaires; et l'achat d'équipement essentiel au projet, mais qui n'est actuellement pas disponible.
- Les budgets qui comprennent l'achat d'équipement de plus de 5 000 \$ et du voyage doivent comprendre des justifications étoffées. Si le coût de l'équipement est de plus de 10 000 \$ jusqu'à un maximum de 50 000 \$, une lettre du chef de département ou du directeur de l'institut est requise pour indiquer que l'équipement est nécessaire, mais n'est pas disponible pour le projet.
- Les projets de recherche doivent inclure des stagiaires provenant de disciplines de la santé ou scientifiques pertinentes.
- Il n'est pas permis de payer un salaire à tout membre de l'équipe qui est admissible à faire une demande de subvention de fonctionnement auprès d'organismes subventionnaires fédéraux.
- Les partenaires ne paient pas les frais généraux des établissements.
- Ces bourses ne sont pas renouvelables.

V) PROCESSUS DE DEMANDE

Lettre d'intention : Une lettre d'intention doit être transmise par courriel au D^r David Taylor, vice-président de la recherche de la Société canadienne de la SLA (dtaylor@als.ca) sous forme de document PDF unique d'ici le 24 mars 2017 à 13 h, HE. Le modèle de lettre d'intention peut être téléchargé dans la page sur la bourse d'équipe translationnelle Arthur J. Hudson du site Web de la Société canadienne de la SLA. Les demandeurs doivent fournir un résumé de la justification du projet, des objectifs et de l'approche scientifiques, de l'expertise et de l'intégration des membres de l'équipe afin d'atteindre les objectifs ainsi que des résultats attendus et de leur signification pour les objectifs du programme (limite de deux pages). Jusqu'à deux individus peuvent être exclus de l'évaluation à tout moment à l'étape de la lettre de préavis ou de la transmission de la proposition complète. Ces individus ne peuvent pas être changés entre les étapes.

L'examen des lettres d'intention sera effectué par le comité international d'évaluation par les pairs ainsi que par d'autres individus qui ont une expertise pertinente choisis en collaboration avec la Fondation Brain Canada. Les lettres seront évaluées en fonction de leur pertinence à l'égard du cadre de référence du programme et de la mission générale de la Société canadienne de la SLA. Les demandeurs potentiels seront informés par courriel d'ici le 5 mai 2017 s'ils sont invités à transmettre une proposition complète au plus tard le 30 juin 2017.

Proposition complète : Les demandes complètes doivent être transmises par courriel au D^r David Taylor, vice-président de la recherche de la Société canadienne de la SLA (dtaylor@als.ca). Les demandes seront acceptées jusqu'au 30 juin 2017 à 13 h, HE. Un modèle sera fourni par courriel. Les demandes devraient être acheminées avec accusé de réception et confirmation de lecture. Un courriel confirmant la réception de la demande sera envoyé.

Exigences pour proposition complète :

- **Format** :
- Les demandes doivent être préparées sous forme de document PDF unique. Il faut utiliser une police de caractère standard (Calibri-11, Arial-11 ou Times Roman-12), inclure des marges de 0,5"/1,27 cm et numéroter les pages.

- Documents exigés : Veuillez inclure les documents qui suivent dans votre demande, dans l'ordre indiqué :
 - Pages de couverture signées et remplies
 - Résumé scientifique (1 page)
 - Résumé des progrès (si on demande du financement additionnel) (1 page)
 - Réponse aux évaluateurs (s'il s'agit d'une demande présentée à nouveau ou d'une révision de la lettre de préavis) (2 pages)
 - Prise en considération du sexe et du genre (2 pages) : La compréhension du sexe et du genre en tant que déterminants de la santé ainsi que de leur interaction avec d'autres déterminants peut contribuer à s'assurer que les projets de recherche mènent à de meilleurs résultats et sont bénéfiques pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles vivant au Canada. Veuillez fournir une brève description pour chaque demande ci-dessous :
 - Est-ce que le sexe (biologique) est pris en considération dans l'étude ?
 - Veuillez décrire comment le sexe est pris en considération dans votre projet de recherche. Si la réponse est non, veuillez décrire pourquoi le sexe ne s'applique pas à votre projet de recherche.
 - Est-ce que le genre (socioculturel) est pris en considération dans l'étude ?
 - Veuillez décrire comment le genre est pris en considération dans votre projet de recherche. Si la réponse est non, veuillez décrire pourquoi le genre ne s'applique pas à votre projet de recherche.
 - Aspects éthiques, sociaux et juridiques (1 page) : Veuillez décrire toute répercussion éthique, sociale ou juridique de votre projet de recherche.
 - Plan de recherche (limite de 13 pages incluant les figures et les tableaux ; voir les directives ci-dessous*)
 - Jalons de recherche et points de non-retour (1 page, format narratif ou diagramme de Gantt)
 - Occasions de formation – intégration de stagiaires (du premier cycle, diplômés, postdoctoraux ou postuniversitaires) au projet afin d'encourager la nouvelle génération de chercheurs de la SLA ; expertise de supervision de l'équipe (1 page).
 - Budget par année et exposé général du budget ; voir les directives ci-dessous**
 - Curriculum vitae de chacun des chercheurs principaux (CV abrégé de style NIH); voir le format***)
 - Formulaire de déclaration des conflits d'intérêts
 - Documents justificatifs (p. ex., lettres de collègues qui fourniront des ressources essentielles à la réussite du plan de recherche proposé ; lettres d'appui des entreprises pharmaceutiques et de biotechnologies mentionnées dans la proposition décrivant leur rôle au sein du projet, etc.)

*Plan de recherche :

Le plan de recherche (incluant les figures et les tableaux) ne doit pas dépasser 13 pages et devrait comprendre les titres suivants :

- Justification biologique et clinique du projet, incluant l'hypothèse
- Objectifs précis
- Contexte : Une revue de la littérature exhaustive n'est pas requise. Veuillez fournir seulement les renseignements dont ont besoin les évaluateurs spécialisés en maladies neurodégénératives pour comprendre la proposition.
- Données préliminaires : Il est nécessaire de fournir des données justificatives. Celles-ci peuvent être fournies dans la justification, dans le plan expérimental, ou dans une section distincte.
- Plan expérimental : Il s'agit d'un plan expérimental clair et logique qui aborde l'hypothèse et les objectifs précis.
- Le rôle de chaque chercheur devrait être indiqué s'il y a lieu. De plus, il faut inclure un plan de communication et d'échange d'informations entre les membres de l'équipe.

- Énoncé de pertinence envers les stratégies translationnelles de la SLA.
- Bibliographie (veuillez inclure le titre de chaque article cité ainsi que tous ses auteurs ; exclue de la limite de pages).

****Budget :**

- Le budget total et la durée de la bourse seront à la discrétion des demandeurs en fonction des besoins pour la mise en œuvre réussie du projet.
- Les dépenses autorisées comprennent : le personnel, l'équipement de laboratoire, les fournitures renouvelables, les animaux de laboratoire, le voyage[#], l'équipement nécessaire[#], et autres (les contrats de service, les frais de service, les coûts de publication, etc.).
- Les coûts indirects ne sont pas autorisés.
- Autre financement pour le projet (actuel, demandé, intention de le demander). Discuter des chevauchements et de toute complémentarité. Joindre les pages du sommaire et du budget de toute bourse ou demande qui présentent un chevauchement théorique ou expérimental avec la présente demande.

*****Curriculum vitae :**

Les curriculum vitae devraient suivre le format du CV abrégé de style NIH et comprendre les sections suivantes : éducation et formation, emplois et honneurs, axe de recherche (un paragraphe), activités professionnelles et prix, publications évaluées par les pairs pertinentes à la demande et financement de la recherche obtenu au cours des cinq dernières années. Maximum de 4 pages.

VI) ÉVALUATION

Les propositions complètes seront évaluées, notées et classées par le comité international d'évaluation par les pairs composé de scientifiques de domaines fondamentaux et cliniques possédant une expertise en SLA ou en maladies neurologiques apparentées. Les membres du comité sont choisis par le président actuel du comité, le vice-président de la recherche et un représentant de la Fondation Brain Canada. Les futurs présidents du comité sont choisis par le président actuel du comité, un représentant de la Fondation Brain Canada et le vice-président de la recherche, puis sont approuvés par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SLA. Le plan de recherche sera évalué selon le mérite scientifique, les retombées possibles et la faisabilité en mettant l'accent sur la capacité translationnelle de la proposition, en vertu de la définition à la page 1. L'équipe sera évaluée selon la pertinence et les qualifications de ses membres individuels envers le projet et la valeur ajoutée de regrouper des chercheurs provenant de divers établissements et qui en sont à différentes étapes de leurs carrières, des occasions de formation et des partenariats existants ou possibles avec des entreprises pharmaceutiques ou de biotechnologies et des réseaux d'essais cliniques (si cela est pertinent pour la réalisation du projet).

Le président du comité, le vice-président de la recherche et la Fondation Brain Canada pourraient faire appel à d'autres évaluateurs externes selon l'expertise additionnelle requise ou la charge de travail des membres du comité. Ces évaluateurs externes fourniront des notes et des commentaires détaillés afin d'éclairer les discussions du comité lors de sa réunion en personne.

Le comité international d'évaluation par les pairs fournira ses notes et son classement au vice-président de la recherche et au représentant de la Fondation Brain Canada avant la réunion d'évaluation. Le vice-président de la recherche et le représentant de la Fondation Brain Canada proposeront conjointement un scénario de financement à leurs conseils d'administration respectifs. Le vice-président de la recherche transmettra à tous les demandeurs les commentaires anonymisés des évaluateurs et un sommaire des principaux points de discussion. Toutefois, les demandes jugées non compétitives par tous les évaluateurs ne seront pas discutées en détail lors de la réunion du comité international d'évaluation par les pairs. Les demandeurs seront informés de la décision en octobre 2017 et le financement débutera en décembre 2017. S'il y a plus de demandes méritoires que de financement disponible, les demandes

seront financées en ordre décroissant du mérite. Des projets partiels pourraient être financés, mais seulement dans les situations où les équipes demeurent intactes.

VII) TERMES DE LA BOURSE

- 1) L'allocation du financement est assujettie, le cas échéant, à la réception des approbations éthiques des comités d'examen de l'établissement du premier CP (pour le recours à des sujets humains, à des animaux destinés à la recherche ou à des matières dangereuses). Veuillez noter que le premier CP est responsable d'obtenir les approbations éthiques pertinentes auprès de chaque établissement participant. Le maintien du financement sera conditionnel à la réception des rapports d'étape de fin d'année, à l'atteinte acceptable de jalons et à la faisabilité continue du projet (tel qu'évaluée par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada). Il sera aussi fondé sur la disponibilité continue du financement à la Société canadienne de la SLA et à la Fondation Brain Canada. Le report des fonds non dépensés est permis. Il est possible d'obtenir une prolongation sans coût supplémentaire sous réserve de l'approbation par les conseils d'administration de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada. Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation *a priori* de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada pour apporter des changements significatifs aux objectifs de recherche ou à l'allocation budgétaire.
- 2) Les fonds seront versés chaque trimestre à l'établissement du premier CP (« l'établissement payé »), qui est responsable des ententes financières et de la distribution des fonds aux établissements des co-CP. Le dernier versement sera versé à la suite de la réception du dernier rapport d'étape.
- 3) L'établissement du CP doit transmettre à la Société canadienne de la SLA un état des dépenses annuel au plus tard huit semaines après la fin de chaque année.
- 4) Rapports d'étape : Les rapports d'étape de fin d'année doivent être transmis à la Fondation Brain Canada au plus tard 30 jours après la date d'anniversaire du projet à l'aide du système électronique de gestion des bourses de la Fondation Brain Canada (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp). Le dernier rapport d'étape doit être transmis au plus tard 60 jours après la fin du projet. La vérification des rapports d'étape relèvera de la Fondation Brain Canada et de la Société canadienne de la SLA.
- 5) Le financement est conditionnel à l'observation des politiques de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada.
- 6) Le titulaire ou l'établissement d'accueil devront signer une entente de bourse de recherche avec la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.
- 7) Un chercheur peut être membre de plus d'une équipe, mais ne peut être premier CP que pour une seule demande par concours. Un individu qui agit comme CP dans une bourse d'équipe translationnelle active peut présenter une demande dans un concours ultérieur.
- 8) Le chevauchement budgétaire d'un projet avec d'autres fonds fournis par la Société canadienne de la SLA, la Fondation Brain Canada ou toute autre agence doit être divulgué.
- 9) La bourse vise à financer de la recherche qui résidera dans le domaine ouvert. Les documents comme les manuscrits, les présentations et les résumés doivent tous faire état du financement de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada. Les boursiers doivent tout mettre en œuvre pour publier tous les résultats du projet et mentionner la Société canadienne de la SLA, la Fondation Brain Canada et Santé Canada lors d'événements médiatiques traitant de la recherche financée par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada. Les manuscrits et les autres présentations publiés doivent être envoyés au vice-président de la recherche de la Société canadienne de la SLA dès leur approbation pour publication. La Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada doivent être

informées dans les plus brefs délais des événements médiatiques ayant trait au projet.

10) Les boursiers doivent informer le vice-président de la recherche d'importantes difficultés rencontrées, de la disponibilité des ressources, des sources supplémentaires de financement ou de modifications au plan expérimental tout au long de la durée de la bourse.

11) Dans le but de faire rayonner la mission de la Société canadienne de la SLA, les chercheurs pourraient devoir fournir un résumé rédigé en termes accessibles qui sera utilisé dans les communications écrites ou verbales de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada. *Dans l'optique de cette mission, on s'attend à ce que les chercheurs financés par la Société canadienne de la SLA travaillent activement avec la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada et en leur nom en cas de besoin.*

12) Afin de favoriser la collaboration et améliorer la visibilité des chercheurs de la SLA, la Société canadienne de la SLA met sur pied un réseau officiel de recherche à l'échelle nationale. La participation et l'inscription à ce réseau sont obligatoires pour obtenir du financement de la Société canadienne de la SLA.

13) Un représentant de l'équipe devra présenter le projet au Forum annuel de la recherche de la Société canadienne de la SLA.

VIII) QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

David Taylor, Ph. D.
Vice-président de la recherche
Société canadienne de la SLA
393, avenue University, bureau 1701
Toronto (Ontario) M5G 1E6
Courriel : dtaylor@als.ca
Tél. : 416-497-2267, poste 202

DATES IMPORTANTES :

- | | |
|---|---------------|
| • Appel de propositions | février 2017 |
| • Date limite pour transmettre une lettre de préavis | 24 mars 2017 |
| • Invitation à transmettre une proposition complète | 5 mai 2017 |
| • Date limite pour transmettre une proposition complète | 30 juin 2017 |
| • Annonce de la remise de la bourse | octobre 2017 |
| • Début du financement au plus tôt | décembre 2017 |